#### RAPPORT DE SUIVI

# PROJET DE RENFORCEMENT DE RÉSEAU À DRUMMONDVILLE (SECTEUR SAINT-NICÉPHORE)

- Le projet de renforcement de réseau à Drummondville (secteur Saint-Nicéphore) a été approuvé
- le 9 janvier 2019, par la décision D-2019-001 de la Régie de l'énergie (la Régie). Dans celle-ci,
- la Régie demandait à Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt de son
- 4 rapport annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

#### 1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

- 5 Au 30 septembre 2019, le projet était terminé et l'ensemble de la conduite et du poste de détente
- a été installé en respectant le calendrier initial. La mise en gaz a été effectuée à la mi-août 2019.

### 2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ET DES VOLUMES

- 7 Dans sa décision D-2019-001, la Régie demandait :
- 8 « [44] En conséquence, la Régie ordonne à Énergir de déposer, au rapport annuel,
- 9 les volumes de consommations des clients actuels situés à l'intérieur de la zone au
- sud-est du nouveau poste de détente et visée par le Projet de renforcement, suivant
- 11 la mise en gaz du Projet. »
- 12 Le tableau ci-dessous présente l'information demandée par la Régie

# NOMBRE DE CLIENTS ET VOLUMES

| Nombre de clients | Volumes      |  |
|-------------------|--------------|--|
| 80                | 5 693 413 m³ |  |

# 3. Coûts du projet et explication des écarts

- Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement
- 2 et les sommes encourues en date du 30 septembre 2019.

# PROJECTION DES COÛTS FINAUX AU 30 SEPTEMBRE 2019 (000 \$)

|                             | Budget<br>initial | Réel au<br>30 septembre<br>2019 | Écart   |
|-----------------------------|-------------------|---------------------------------|---------|
|                             | (1)               | (2)                             | (5=4-1) |
| Matériaux                   | 321               | 312                             | (9)     |
| Main-d'œuvre interne        | 141               | 158                             | 18      |
| Services externes           | 90                | 126                             | 36      |
| Entrepreneurs               | 1 333             | 1 457                           | 124     |
| Contingence                 | 189               | 0                               | (189)   |
| Sous-total                  | 2 073             | 2 054                           | (19)    |
| Frais généraux              | 230               | 230                             | 0       |
| Total global                | 2 302             | 2 283                           | (19)    |
| Contribution externe client | (2 302)           | (2 283)                         | 19      |
| Total Énergir               | 0                 | 0                               | 0       |

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux

- Au 30 septembre 2019, les coûts finaux du projet sont de 2,3 M\$, ce qui représente un écart
- 4 favorable de 19 k\$ par rapport au budget initial malgré des frais de main-d'œuvre entrepreneurs
- 5 additionnels. Ces frais sont principalement dus à l'arrêt du chantier pendant trois semaines en
- raison d'un délai dans la transaction d'achat du terrain pour le poste de détente. L'arrêt du chantier
- 7 a occasionné des frais de main-d'œuvre entrepreneur additionnels.

#### 4. RENTABILITÉ DU PROJET

- Dans sa décision D-2019-001, la Régie demande ce qui suit :
- 2 « [46] La Régie demande également au Distributeur de soumettre pour approbation, au
- 3 moment d'établir le montant du remboursement de la contribution à la Ville de
- 4 Drummondville, l'analyse de rentabilité détaillée selon le modèle et les paramètres de
- 5 l'analyse de rentabilité établie au présent dossier, ainsi que l'ensemble des informations
- 6 ayant servi au calcul du remboursement dans le cadre du forum approprié. »
- 7 Afin de répondre au suivi de la Régie, Énergir présentera l'analyse de la rentabilité réelle du projet
- 8 et la réévaluation de la contribution réelle de la ville de Drummondville au rapport annuel 2024,
- 9 soit cinq ans après la mise en gaz du projet.
- 10 L'analyse de rentabilité effectuée après cinq ans le sera sur la base des paramètres identifiés en
- réponse à la demande de renseignements n° 1 de la Régie dans le dossier R-4062-2018<sup>1</sup>.

#### 5. DEMANDE DE METTRE FIN AU SUIVI

- Énergir demande à la Régie, conformément à la décision D-97-25 de mettre fin à ce suivi.
- 13 En vertu de cette décision, les suivis de projets prennent fin lorsque les deux conditions
- 14 ci-dessous sont rencontrées ou à la troisième année du suivi :
  - conciliation des investissements réels liés aux coûts de construction par rapport aux prévisions initiales; et
    - atteinte des retraits réels des volumes de ventes prévus à la maturité du projet.
- 18 Comme le projet est complété et que les coûts sont finaux, Énergir demande à la Régie de mettre
- 19 fin au suivi.

15

16

17

- 20 Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de renforcement de réseau
- 21 à Drummondville (secteur Saint-Nicéphore) et d'autoriser Énergir à y mettre fin.

Original: 2019.12.19

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir R-4062-2018, B-0014, Énergir-2, Document 1, réponse à la question 3.1 de la Régie.